

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01701

Numéro SIREN : 750 407 835

Nom ou dénomination : A.D.RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt 615

23 JAN. 2018

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise A.D. RENOVATION Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 48 BD DES PLATANES COLONEL LOUIS GONDRET 13009 MARSEILLE

SIREN 7 5 0 4 0 7 8 3 5 **615**

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF						Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 6	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	26 881	030	15 061		11 820
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	26 881	046	15 061		11 820
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 000	052			5 000
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	164 465	070			164 465
	Autres * (3)	072	139 841	074			139 841
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	11 000	086			11 000
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	320 307	098			320 307
Total général (I + II)		110	347 188	112	15 061		332 127
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					10 150
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					1 015
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					37 688
	Résultat de l'exercice	136					6 274
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142					55 127
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					85 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					48 257
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 823				143 742
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176					277 000
Total général (I + II + III)		180					332 127
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.D. RENOVATION		Néant ☐ *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
						Exercice N clos le				
						3 11 2012 0 1 6				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	382 330			
						222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226	5 152			
	Autres produits					230	2 398			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	389 880			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	36 206			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	213 075			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)			243	975	244	2 255		
	Rémunérations du personnel *					250	76 479			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	43 514			
	Dotations aux amortissements *					254	4 552			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262			
					260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	376 081			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	13 799			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 215			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)			347		300	2 722			
				348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 587			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	6 274			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 274	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 309					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	3 396		
	Créance due au report en arrière du déficit				346					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	7 187	354	
						Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	7 187	372	
						Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2017

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D. RENOVATION

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 231	442		444		446	10 231				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	16 650	462		464		466	16 650				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	26 881	492		494		496	26 881				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 818	532	1 535	534		536	4 353		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 691	552	3 017	554		556	10 708		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	10 509	572	4 552	574		576	15 061		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immo- bilis- ations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)						591		
TOTAL					596	585	597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A. D. RENOVATION</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		630		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours		640		630		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666																																																																																																																																						
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6" style="text-align: center;">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6" style="text-align: center;">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																					
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																					
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																									
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																																					
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)																																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	14 661																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	18 357																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>A.D. RENOVATION</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>		et clos le : <u>31122016</u> Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	382	330
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	5	152
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	398
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	389	880
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	36	206
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	188	362
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	24	713
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	249	281
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	140	599
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	140	599
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		8
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

7 5 0 4 0 7 8 3 5

Dénomination de l'entreprise

A.D. RENOVATION

Adresse (voie)

48 BD DES PLATANES COLONEL LOUIS GONDRET

Code postal

13009

Ville

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ADAMO Prénom(s) ANGENom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000Naissance: Date 17/01/1959 N° Département 99 Commune TUNIS Pays Adresse : N° 15 Voie AVENUE DU C.E.F. TOURS ST THYSCode Postal 13010 Commune MARSEILLE Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique DEMAGNON Prénom(s) ROMEONom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000Naissance: Date 16/02/1976 N° Département 99 Commune COTONOU Pays Adresse : N° 83 Voie BD DU REDON BT B4 13009Code Postal Commune MARSEILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.D.RENOVATION

du

Adresse 48 BD DES PLATANES COLONEL LOUIS GONDRET 13009 MARSEILLE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	GUIFFRIDA JEAN DANIEL Peintre Façadier				LES COLLINES Bt E1 9 RUE FARINIÈRE 13009			
2	MEDFAI ZOUHAIR peintre façadier				15 avenue Saint Barnabé 13004			
3	ADAMO Ange Peintre-Chef d'équipe				Tour St Thys 15 Avenue du Cef 13010			
4	M'SA Issoufa Peintre Façadier				Chez M. ISSOUF bt A1 et 5 128 AVENUE DES CHARTREUX 13010			
5	DEMAGNON Roméo Peintre façadier				Super Rouvière Bt B4 83 Boulevard du Redon 13009			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	19 501	3 122		22 623				22 623
2	9 044	1 953		10 996				10 996
3	7 385	1 252		8 637				8 637
4	6 027	1 542		7 569				7 569
5	5 082			5 082				5 082
6								
7								
8								
9								
10								
**	47 038	7 869		54 907				54 907

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		667
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		305
Total		972

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	55 879	- de l'exercice . 2016.. ⑩	10 583
- de l'exercice précédent ⑩	98 562	- de l'exercice précédent ⑩	19 904
Nom et qualité du signataire ROMEO DEMAGNON Président		À MARSEILLE, le 03052017 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

S.A.S AD RENOVATION

au capital de 10.150'euros

**Siège Social : 48 bd des Platanes, Colonel Louis Gondret
13009 MARSEILLE**

RCS Marseille – 750.407.835

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU

22 Juin 2017

L'an deux mille dix sept et le 22 juin à 9 heures, les associés se sont réunis à Marseille au siège social de la SAS AD RENOVATION, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Mr DEMAGNON Roméo, propriétaire de | 815 parts, |
| - Mr ADAMO Ange , propriétaire de | 200 parts, |

Total des parts présentes ou représentées : 1015 parts sur les 1015 parts composant le capital social.

Le capital est entièrement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mr DEMAGNON Roméo préside la séance en qualité de président

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de gérance sur l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
Rapport spécial régi par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
Approbation des comptes de l'exercice 2016,
Quitus au président,
Affectation des résultats
Pouvoirs à donner

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les statuts de la société,
- les lettres de convocation à la présente Assemblée,
- texte de l'ordre du jour,
- texte des résolutions,
- bilan et documents annexes.

Les associés lui donnent acte de la régularité de la convocation à la présente Assemblée et de la mise à leur disposition, dans les délais légaux, des documents prévus par la Loi et les règlements en vigueur.

Mr DEMAGNON Roméo donne ensuite lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016

RAPPORT DE GESTION

En conformité avec les dispositions légales en la matière, et aux statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

- Chiffre d'affaires net HT	382 330
- Subventions d'exploitation	5 152
- Autres Produits	2 398

Total des produits d'exploitation	389 880
	=====
-Achats de Marchandises	36 206
- Variation de Stock	0
- Autres charges externes	213 075
- Impôts taxes et versem.assimilés	2 255
- Salaires et traitements	76 479
- Charges sociales	43 514
- Dotations amortissements	4 552
- Autres charges	0

Total des charges d'exploitation	376 081
	=====
1 - <u>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</u>	13 799
Produits financiers	3 215
Charges financières	2 722
2 - <u>RÉSULTAT FINANCIER</u>	493
3 - <u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	14 292
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0
4 - <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	0
Impôts sur les bénéfices	1 587
BENEFICE	6 274
	=====

ACTIF

Actif immobilisé net	11 820
Créances et disponibilités	320 307
Charges constatées d'avance	0

TOTAL	332 127
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>332 127</u>

PASSIF

Capitaux propres	55 127
Dettes (dont salaires et charges sociales)	277 000

TOTAL	332 127
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>332 127</u>

Le Président
Mr DEMAGNON Roméo



Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par Mr DEMAGNON Roméo sur les comptes de l'exercice 2016 et après avoir examiné les documents comptables présentés au titre de cet exercice, les associés passent au vote des résolutions proposées par le président.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par **Mr DEMAGNON Roméo** sur les comptes de l'exercice 2016 et après examen des documents comptables, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés et donne quitus au président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve le résultat de l'exercice 2016 et faisant apparaître un bénéfice **6 274 euro** .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide d'affecter en report à nouveau le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 soit 6.274.-€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve les dispositions prises concernant l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINDUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au président avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent au Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00 et les associés présents ont tout signé le procès-verbal de séance.

Mr. DEMAGNON Romeo



Mr. ADAMO Ange

